



**HAL**  
open science

## Compte rendu de lecture de l'ouvrage de Florent Champy : 'La sociologie des professions'

Didier Demazière

### ► To cite this version:

Didier Demazière. Compte rendu de lecture de l'ouvrage de Florent Champy : 'La sociologie des professions'. Sociologie du Travail, 2011, 53 (3), pp.411-413. 10.4000/sdt.10290 . hal-03461448

**HAL Id: hal-03461448**

**<https://sciencespo.hal.science/hal-03461448>**

Submitted on 1 Dec 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

## Comptes rendus

### **La sociologie des professions, F. Champy. Puf, Paris (2009). 229 pp.**

Ce livre a deux objectifs, distincts mais articulés. Il propose un panorama de la sociologie des professions, en privilégiant les productions les plus classiques et les travaux à portée théorique de ce champ. En cela c'est un manuel attentif à retracer les avatars de ce domaine de recherche et les principaux débats qui ont accompagné son développement. L'histoire est décrite autour de la succession des matrices fonctionnaliste et interactionniste, et souligne que le succès de cette seconde perspective, qualifiée de critique, a conduit à une dilution progressive de l'objet par récusation de la spécificité des professions. Le second objectif consiste à dépasser cette impasse théorique en proposant un « troisième regard », orienté vers le repérage de propriétés permettant de caractériser analytiquement les professions et de les différencier de la plupart des activités, métiers, occupations, qui ne réunissent pas les spécificités de l'agir professionnel. L'entreprise est donc singulièrement ambitieuse puisqu'elle vise une refondation de la sociologie des professions et une redéfinition de son programme de recherche. La démarche est d'autant plus stimulante qu'elle fait rupture avec la domination, du moins en France, du courant interactionniste.

L'ambition de définir une troisième approche sociologique des professions structure très largement la présentation des théories du champ et l'argumentation de leurs limites. En effet, ce bilan met en scène un dualisme auquel nul ne semble pouvoir échapper : d'un côté, la sociologie fonctionnaliste affirme la spécificité des professions mais se contente de reprendre la définition indigène que les professions constituées et reconnues donnent d'elles-mêmes ; de l'autre, la sociologie interactionniste se fourvoie dans une définition extensive qui nie toute particularité des professions et considère leur reconnaissance comme purement contingente. Argumentée dans un chapitre liminaire, cette dualité est déclinée autour de trois oppositions principales, portant sur les savoirs professionnels, la consistance des professions et les protections statutaires, auxquelles les trois autres chapitres sont consacrés. Pour les fonctionnalistes, les professions se caractériseraient par la maîtrise de savoirs hautement spécialisés, une unité des rôles et valeurs assurée par une socialisation des membres, une autonomisation concrétisée dans la clôture des marchés et la conquête d'un statut. Pour la sociologie interactionniste, ces qualités pointent tout au plus des différences de degrés, et non de nature entre les activités professionnelles : la détention et la mobilisation de savoirs professionnels dans les cours d'action n'est pas le monopole des professions, celles-ci ne sont pas unifiées mais au contraire traversées par des divisions et segmentations à de multiples niveaux, les protections statutaires sont le produit temporaire de luttes entre groupes concurrents et de mobilisations collectives.

À travers ce tableau, la sociologie des professions apparaît coincée entre une conception téléologique qui fait de la profession un mode de régulation sociale contribuant à stabiliser le système social et une conception critique qui fait de la profession un principe d'ordre précaire et négocié

pris dans une recomposition permanente. L'état de l'art, pierre angulaire de tout manuel, aboutit à une sorte d'impasse, car ni la figure restreinte et héroïque ni la figure extensive et inconsistante des professions n'apparaissent productives. S'impose alors la nécessité d'identifier une troisième approche, de forger un « troisième regard ». Au fondement de cette posture, la conviction qu'il existe une « spécificité des professions », car, comme il est répété à plusieurs reprises dans le livre, les plombiers ne sont pas des médecins. Et cette spécificité doit être précisée et thématisée de manière à « caractériser un type particulier de profession » (p. 76), qui pourra constituer un objet sociologique pertinent. Tel est le second objectif de ce livre. Pour l'atteindre, Florent Champy s'inspire de quelques rares travaux de sociologie des professions qui échappent à la redoutable dichotomie qu'il a campée : ceux d'Andrew Abbott, d'Eliot Freidson et de Donald Schön essentiellement. Surtout, il convoque Aristote, ou plus exactement les commentaires que Pierre Aubenque et Sarah Broadie ont fait de ses réflexions sur la « pratique prudentielle ». Les professions deviennent ainsi des professions à pratique prudentielle.

Ces professions (véritables) sont définies à partir des caractéristiques de leur travail et de leurs activités. Une telle perspective constitue une rupture analytique forte, tant par rapport aux théories délimitant les professions à partir de leur statut garantissant un monopole d'exercice que par rapport aux perspectives qui récuse toute différenciation objective entre les métiers. Le contenu du travail est ici placé au centre de l'analyse : les professions se définissent par un type d'activité et de raisonnement professionnels qui articulent, selon le modèle inspiré d'Aristote, « conjectures » et « délibérations ». Cela signifie que les membres des professions agissent dans des situations complexes et marquées par l'incertitude, dans lesquelles il leur faut traiter des cas singuliers. Dès lors, le raisonnement standardisé n'a pas de place, et l'activité a un fort contenu cognitif : le travail implique une réflexion consistant à interpréter chaque nouveau cas à traiter (conjectures) et arbitrer entre les conduites possibles dans le cadre des finalités générales de l'activité (délibérations), de manière à produire un jugement personnel. Tel est le cœur de la pratique prudentielle.

L'extension empirique de celle-ci apparaît extrêmement large, et la théorie semble assez puissante pour prendre en compte un grand nombre d'activités professionnelles : policiers, travailleurs sociaux, enseignants, agents immobiliers, postiers, formateurs, conseillers professionnels, infirmières. . . , jusqu'aux prostituées, tous les services relationnels et les professionnels qui sont confrontés à « la singularité du matériau humain sur lequel le travail porte » (p. 83) semblent susceptibles de relever de cette catégorie. Mais il n'en est rien, car l'activité prudentielle n'est qu'un trait constitutif des professions : celles-ci doivent aussi bénéficier d'une autonomie indispensable à l'exercice de la capacité de conjecturer et de délibérer. Or, les hiérarchies, et plus largement les organisations, entravent et contraignent le raisonnement professionnel, de sorte que « la pratique prudentielle est concentrée à des échelons élevés de la hiérarchie » (p. 92). Il en découle un troisième critère, sans lequel l'autonomie ne serait pas garantie et la pratique prudentielle compromise : c'est la protection des travailleurs dans l'exercice de leur activité. Cette protection peut prendre des formes juridiques et réglementaires variées, mais elle est une nécessité, et Florent Champy de souligner à plusieurs reprises que ce n'est « pas un hasard » si les mêmes professions ont été protégées dans tous les pays, car « cette régularité, massive, est le signe du caractère fonctionnel des protections » (p. 189). L'argument comparatif mériterait développements et argumentations empiriques, car les protections statutaires des professions sont plus variables et instables qu'il n'est supposé. Mais il permet d'affirmer que les protections des professions (à pratique prudentielle) sont fonctionnelles et nécessaires à l'exercice de l'activité, et donc ne sont pas historiques ou conventionnelles. L'argument révèle une conception substantialiste des professions, et il conduit logiquement, à plaider pour la défense et le maintien de leurs protections,

ce qui est fait dans l'introduction et la conclusion du livre, où les (véritables) professions sont présentées comme injustement menacées par le renforcement du contrôle managérial, la multiplication des instances de réglementation et de normalisation, la standardisation des pratiques, le déclin de l'autorité des professionnels.

Substantialiste, la sociologie des professions proposée par Florent Champy est aussi classificatoire. En croisant les deux attributs discriminants que sont le caractère prudentiel et la protection des activités professionnelles, il distingue les « petits métiers », chers aux interactionnistes, où la pratique prudentielle est marginale ; les « professions assermentées et marchés fermés du travail » qui sont dans le même cas mais bénéficient de protections ; les « professions à pratique prudentielle », et les « métiers à pratique prudentielle non protégés ». Finalement, quel est le périmètre empirique des professions à pratique prudentielle ? Puisque la théorie est « élaborée en s'appuyant sur le cas des architectes » (p. 127), on y trouve les architectes auxquels Florent Champy a consacré ses travaux de terrain, s'y ajoutent les deux piliers de la matrice fonctionnaliste que sont la médecine à laquelle il est fait souvent référence dans l'ouvrage et le droit qui est mentionné de manière rapide et allusive. Une quatrième activité surgit subitement en conclusion pour être rangée sans plus d'argumentation dans l'étroit cercle des professions : la recherche, qui est décrite comme menacée dans son autonomie par les progrès d'une évaluation bibliométrique aveugle. Le troisième regard sociologique sur les professions est donc aussi protecteur — et n'est-on pas le mieux protégé d'abord par soi-même ?

Il conduit à plaider la cause d'une élite professionnelle ramenée à une poignée d'activités qui non seulement sont nobles, parce que prudentielles, mais de plus méritent d'être défendues parce que la protection dont elles bénéficient est tout simplement fonctionnelle. Si ce regard apparaît bien étroit, il n'est pas sans profondeur, en particulier parce qu'il replace l'analyse du travail au cœur de la sociologie des professions. On ne peut que regretter néanmoins que la théorisation repose sur une base empirique ténue (les architectes), alors que d'abondantes enquêtes conduites sur une multitude de métiers, notamment des activités relationnelles, montrent combien la pratique du diagnostic, du traitement et de l'inférence (pour reprendre les termes d'Andrew Abbott) sont au cœur de l'activité. Celle-ci est, dans la plupart des métiers relationnels, faite de raisonnement conjectural et de délibération. Plus, seul un défaut d'attention au travail effectif peut conduire à conclure à une absence d'autonomie dans la conduite de l'activité. Seul le désintérêt pour ce vaste pan de la recherche contemporaine en sociologie des groupes professionnels peut conduire à qualifier ces « métiers non protégés à pratique prudentielle » de « fiction théorique » (p. 186). Si la théorie sociologique doit bâtir des catégories d'analyse claires, ne doit-elle pas aussi avoir une ambition d'intégration et de compréhension de larges pans de la réalité ? C'est une autre voie qui a été choisie ici, celle d'un repli sur un périmètre élitiste, et cette option limite drastiquement la portée de la théorisation. Toutefois, le lecteur peut aussi transgresser les frontières de ce cadre substantialiste, et creuser la piste des pratiques prudentielles en s'intéressant à des activités que Florent Champy refuse de « rattacher à l'idéal type » (p. 189).

Didier Demazière  
*Sciences Po, centre de sociologie des organisations, UMR CNRS 7116,*  
*19, rue Amélie, 75007 Paris, France*  
*Adresse e-mail : [d.demaziere@cso.cnrs.fr](mailto:d.demaziere@cso.cnrs.fr)*